COMMUNE DE PALISEUL **Le 28/10/2019**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convier à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 06/11/2019 à 19h00, à la Salle des mariages de l'Hôtel de ville, Grand Place 1 à 6850 Paliseul.**

Première convocation

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-dessous :

Ordre du jour

A) Conseil conjoint Commune – CPAS

1. Rapport sur les synergies Commune – CPAS et sur les économies d'échelles 2019 relatif à l'année 2018 : Avis
2. Projection de la politique sociale pour l'année 2020

B/ Conseil communal

Séance publique

1. Approbation du PV de la séance précédente – partie publique
2. Décision de l'Autorité de tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD)
3. Communication – CSCH relatif à la mise en location sous bail à ferme de biens publics
4. Schéma de structure communal : adoption définitive
5. Modifications budgétaires n°2 – Exercice 2019 : Adoption
6. Rapport sur les synergies Commune – CPAS et les économies d'échelles 2019 relatif à l'année 2018 : Adoption
7. Cadre du personnel communal : modification
8. Recrutement et arrêt des conditions pour un agent technique D7
9. Dossier 992 : « Rénovation de l'école de Framont » - Approbation des conditions du marché et du choix de mode de passation.
10. Dossier 1034 « Achat de columbariums » : Approbation des conditions et mode de passation
11. Dossier 1029 « Réfections bardage et toitures : église Carlsbourg & Nollevaux et salle de Carlsbourg» : Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation
12. Convention d'occupation précaire avec le Syndicat d'Initiative pour la partie gauche des halles de Paliseul
13. Bail emphytéotique avec la Fabrique d'Eglise de Fays-les-Veneurs : tennis de table - Décision définitive
14. Bail avec le GAL Ardenne Méridionale pour l'occupation de locaux à l'Espace Franken
15. Bail avec la S.A. TELENET Group pour l'installation d'une antenne relais – Eglise de Carlsbourg
16. Convention de coopération horizontale non-institutionnalisée entre la commune et la province de Luxembourg concernant la gestion des cours d'eau non – navigables – Décision définitive
17. Vente d'un excédent de voirie à Our – Modification de la voirie communale
18. Cession à la RCA de droits d'emphytéose sur la piscine et les halls sportifs de Carlsbourg – Décision définitive
19. Convention d'occupation – locaux de Paliseul Gare – Mise à disposition temporaire
20. Désignation des représentants communaux aux Intercommunales
21. Approbation des points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales des Intercommunales
22. Transfert du subside Infrasport vers la Régie communale autonome
23. Coût-vérité 2020 : adoption
24. Taxe communale sur la gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2020
25. Règlement - redevance : Accueil Extra-scolaire (AES) – Accueil Temps Libre (ATL) - Plaine d'été : semaine à destination des adolescents
26. Redevance relative aux frais d'entrée à la piscine lors des cours de natation
27. Redevance pour location de containers aux camps de vacances
28. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés
29. Taxe sur les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques
30. Redevance relative aux contrôles d'implantation en application de l'article D.IV.72 du CoDT
31. Redevance pour le traitement des permis ou certificats délivrés dans le cadre des dispositions du CODT et du Code du Logement
32. Redevance communale sur les concessions de sépultures
33. Redevance relative à la procédure de changement de prénom(s)
34. Subside 2019 : Ecole d'Enseignement Spécialisé « Mardasson »
35. Subside 2019 : Rénovation des vestiaires et de la buvette de l'US Carlsbourg-Merny
36. Approbation du budget 2020 de la Fabrique d'Eglise de Paliseul
37. Conseil Communal Consultatif de la Personne Handicapée – Désignation des représentants
38. Renouvellement de la Charte Communale de l'Inclusion de la Personne en situation de Handicap

Huis clos

39. Approbation du PV de la séance précédente – partie à huis clos

40. Taxe Gestion des Déchets – Forfait 2019 : Réclamation
41. Enseignement : désignations - ratifications
42. Nomination définitive à 7/24 d'un maître de philosophie et citoyenneté

Par le Collège :

La Directrice Générale, **Le Bourgmestre,**

E. HEGYI **F. ARNOULD**

Art. L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.
Art. L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.
Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.
Art. L1122-13. § 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.
Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.
§ 2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.
Art. L1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.